l'art moderne, en a pensé qu'il donnait beaucoup.

Ce n'était rien encore : devant le tableau de M. Roll, *le Travail au barrage de Suresnes*, il a donné de grands éloges à l'auteur. A M. Casanova, dont la toile représente la *Mort de Philippe II*, il a donné quelques conseils ; devant le tableau de M. Gervex, le *Jury de la peinture*, il a donné à Mme Floquet les noms des personnages portraiturés par le jeune maître ; et il a donné à Mme Poubelle des explications historiques du tableau de M. Cabanel, la *Fille de Jephté*.

Il donnait tout le temps, quoi ! Et il ne cessait de répéter : « Je veux encourager les arts ! »

Ce n'était rien *encore*.

L'*Acis et Galathée*, de M. Falguière, a provoqué la crise aiguë : « Ça me plaît, a-t-il dit, j'achète ça! *Galathée* ! je le donnerai à Mme Uzalde ! »

Devant la *Madeleine* d'Henner : « Madeleine ! Et voilà Brohan qui quitte la Comédie-Française ! J'achète ça ! je le donnerai à Madeleine Brohan ! »

Devant le *Vin*, par M. Lhermitte : « J'achète ça! je le donnerai à Allain-Targé ! »

Et à chaque tableau, c'était le même cri : « J'achète ça ! » et la même délicatesse dans le choix du ou de la donataire. Une seule fois, le Président a pensé à lui-même, et il s'est adjugé le portrait de Mme Pelouze, par M. Carolus Duran.

Le seul tableau qu'il ait refusé d'acheter, est un *Michel-Ange, disséquant un cadavre*, par M. Mercié. M. Grévy a cru reconnaître dans le cadavre le fantôme de Gamahut, au préjudice duquel il s'était exceptionnellement départi de sa clémence accoutumée.

Et il répétait sans cesse : « Je veux encourager les arts ! »

En sortant, il a pris le bras de M. Goblet, lui disant : « Appelez-moi Laurent ! » Pourquoi Laurent ? L'explication n'a point tardé.

« Reviendrez-vous, monsieur le président ? a demandé M. Turquet. — Oui, certes, je vous en donne ma parole. — Quand ? — Demain. — A quelle heure ? — A midi six... comme Laurent ! Je veux encourager les arts. »

M. Daniel Wilson a écrit, cette nuit, à celui qui fut son conseil judiciaire. — PAUL FERRIER.

BULLETIN ECONOMIQUE

LE COSTUME NATIONAL ALLEMAND. — Le correspondant berlinois du *Précurseur d'Anvers* adresse à ce journal une communication très curieuse et qui nous semble devoir intéresser tout particulièrement la fabrique de Roubaix et de Tourcoing :

« Le héros du jour à Berlin, c'est le professeur Jager qui est parvenu à se faire une piquante renommée en Allemagne, en faisant depuis plusieurs années un bruit extraordinaire dans les journaux pour décider ses compatriotes à s'affranchir de la mode française et à adopter un costume national pour hommes, costume qui serait uniquement en laine. M. Jager, qui est de Stuttgard, a réussi à se faire déjà des milliers d'adeptes. Il voyage de ville en ville pour augmenter le nombre de ses disciples et le voici à Berlin, où il se laisse donner des banquets et où il donne conférence sur conférence. Sa devise : qui est sage, choisit la laine, fait le sujet d'innombrables plaisanteries, mais il n'en est pas moins vrai que bien des Allemands l'ont déjà admise. Le costume national recommandé par le chef des « laineux » — c'est ainsi qu'on nomme les partisans de la nouvelle « théorie patriotique » consiste en une espèce de tricot qui remplace le pantalon, « ce vêtement des anciens fous », puis dans une tunique fermée jusqu'au cou, d'un ton foncé et uni, noir ou bleu, d'une ceinture rouge et d'une cravate rouge, le tout en laine. Ce n'est pas précisément laid, mais passablement drôle. En hiver, on jetterait au-dessus de tout un manteau. Les laineux se gênent encore un peu, ils ne se montrent en public qu'avec la moitié ou le tiers de leur costume national, afin de ne pas faire courir les gavroches derrière eux, mais M. Jager n'y met pas autant de façon et il a été vivement applaudi quand, dans ses conférences, il s'est présenté dans sa toilette « authentique ». Il prétend que les fabricants qui travaillent pour lui ont un débit de quatre millions de marks par an. Il a créé, it-il, une nouvelle industrie. C'est un homme robuste, visiblement bien portant, et il affirme qu'il ne doit sa bonne constitution et son excellente santé qu'au régime qu'il patronne. Quoi qu'il en soit, l'innovateur est énormément discuté. On en rit beaucoup, mais il a aussi ses défenseurs ardents et convaincus. »

Situation météorologique. — Le baromètre continue à monter sur l'ouest de l'Europe, et une aire de fortes pressions aborde l'Espagne. Sur la Méditerranée, la dépression du golfe de Gênes se creuse et s'étend vers le centre de l'Europe (759 m/m); quelques vents forts d'entre O et N règnent dans le golfe du Lion.

La température varie peu; les extrêmes étaient ce matin de — 2° à Kuopio et de — 10° à Constantinople.

En France, des averses sont tombées en Bretagne, en Gascogne et en Lorraine ; elles vont cesser dans l'Ouest et continuer dans l'Est. Hier, à Paris, le ciel a été nuageux.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h du matin 7° /. au-dessus de zéro.
— 11 h. — 15° /. —
— 1 h. — 17° 5 —
Hauteur barométrique : 756 m/m.

Observations météorologiques. — *Paris*, le *mai*. — La pression barométrique est de 764 à Biarritz ; 752 en Corse. — Le baromètre continue à monter à l'ouest de l'Europe. — La dépression secondaire persiste au golfe de Gênes. — Temps probable : Vent des régions ouest, ciel nuageux, quelques pluies vers la côte. — Température assez douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE RÉTABLISSEMENT DES PROCESSIONS. — La pétition suivante, adressée à M. le maire de Roubaix, se signe en ville :

« Les soussignés, tous habitants de la ville » de Roubaix,

» Considérant :

» 1° Que les processions ont toujours été en » honneur à Roubaix, et que, tout en servant » les intérêts du petit commerce, elles répondent aux vœux de l'immense majorité des » habitants;

» 2° Que lors de leur interdiction, par l'arrêté municipal du 25 juin 1881, plus de » 20,000 signataires, habitants de Roubaix, » ont protesté contre cet acte attentatoire à la » liberté de conscience et aux droits des » citoyens;

» 3° Que l'un des principaux mobiles des » élections municipales de mai 1884 a été la » revendication de cette liberté et de ces droits;

» Ont l'honneur de prier Monsieur le Maire » de rapporter le susdit arrêté d'interdiction. »

Cette pétition est déposée au bureau du journal: elle peut être signée par toute personne majeure.

Nos abonnés de Roubaix en recevront un exemplaire, avec le présent numéro.

Les feuilles signées doivent être renvoyées au bureau du *Journal de Roubaix* dans le plus bref délai et, autant que possible, mardi avant midi.

Le conseil municipal se réunira en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, le mardi 5 mai, à sept heures et demie du soir.

Voici l'ordre du jour :

1. Ouverture de la session de mai ; nomination du secrétaire et des commissions. — 2. Liste du jury en 1886. — 3. Legs Hilarion Fremaux ; conversion du principal en rente 3 0/0. — 4. Hôtel-Dieu de Roubaix; acquisition du mobilier nécessaire à l'aménagement de deux nouvelles salles.— 5 Demandes de bourses et de subsides pour divers établissements d'instruction et de secours. — 6. Compte de gestion, compte administratif et budget supplémentaire de l'exercice 1884. — 7. Indemnité de logement au pasteur suffragant du Temple évangélique de Roubaix ; demande d'un crédit. — 8. Dons et legs à divers établissements ; legs Demarcq aux « *Petites Sœurs des pauvres* » et aux « *Filles de la Charité* »; avis du conseil municipal. — 9. Création d'une cour au gymnase municipal — 10. Retraites municipales ; modification de la procédure adoptée pour la liquidation des pensions.

11. Ecole de natation; projet de cahier des charges pour la mise en adjudication des buvettes, restaurants, etc. — 12. Bâtiments municipaux ; réception définitive des mobiliers scolaire et personnels des écoles des rues Montaigne, de Rome, de Naples et du boulevard de Strasbourg. — 13. Bâtiments municipaux ; construction de cabinets d'aisance à l'Institut Sévigné. — 14. Voirie municipale ; modification du tarif des branchements d'aqueducs. — 15. Voirie municipale ; réception définitive des aqueducs des rues des Arts, de la Providence, des Fleurs et Milo. — 16. Voirie municipale ; réception définitive des aqueducs des rues Watt, de Wasquehal et des Ogiers. — 17. Voirie municipale ; réception définitive de l'aqueduc de la rue Pierre-de-Roubaix.

18. Voirie municipale; réception définitive des travaux de pavage du boulevard d'Armentières.— 19. Voirie municipale; rue des Fossés; modification de l'alignement. — 20. Voirie municipale ; enlèvement des immondices; marchés relatifs au transport des fumiers. — 21 Voirie municipale; enlèvement des immondices ; réception définitive de six caisses de tombereaux en fer. — 22. Voirie municipale; boulevard de Cambrai, propositions nouvelles des riverains. — 23. Voirie municipale; bouches d'incendie; demande d'un crédit.—24. Bâtiments municipaux ; acquisition de mobilier scolaire pour les écoles maternelles des rues de l'Industrie, de l'Ommelet, etc. — 25. Conseil supérieur de l'Ecole nationale des arts industriels; présentation d'une liste de candidats au titre de membre du conseil. — 26. Nomination des répartiteurs des contributions directes pour la formation des rôles de 1886.

Rapports des commissions. — 1. Condition publique; demande d'un crédit supplémentaire pour 1884. — Voirie municipale; rue Watt; cession de terrain; demande d'indemnité. — 3. Voirie municipale; rue Saint-Roch; pétition des habitants demandant la mise en état de viabilité. — 4. Vidanges inodores. — 5. Voirie municipale; prolongement de la rue Saint-Antoine; pétition. 6. Voirie municipale ; prolongement de la rue Lacroix : offres à faire aux propriétaires expropriés. — 7. Bâtiments municipaux; construction d'un contre-mur au square Notre-Dame; demande d'un crédit. — 8. Bâtiments municipaux; chauffage des établissements communaux pendant l'exercice 1884 ; demande d'un crédit supplémentaire.— 9. Bâtiments communaux; entretien des propriétés communales pendant l'exercice 1884; demande d'un crédit supplémentaire. — 10. Cours de comptabilité; traitement du professeur. — 11. Création d'un port au Sartel.

Commission municipale. — Les membres de la commission des cours municipaux de langues vivantes se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, le mardi 5 mai, à 3 heures du soir, pour l'examen de diverses questions.

La gratuité de l'enseignement primaire. — Une circulaire ministérielle de 1882 établissait que les études, dans les écoles primaires, ne pouvaient être établies qu'à la condition d'être gratuites pour tous.

Or, cette circulaire n'est pas observée dans nos écoles publiques.

Les instituteurs ont bien établi des études, mais des études payées par les parents des élèves. C'est là, surtout, que se fait la préparation spéciale pour le certificat d'études primaires, et les élèves dont les parents ne peuvent pas ou ne veulent pas payer la rétribution fixée par l'instituteur, se trouvent dans un état d'infériorité réelle, comme moyens d'instruction, par rapport à leurs condisciples plus aisés.

« J'ai cinq enfants aux écoles de la Ville, nous » écrit un employé, et ma modeste position ne me » permet aucune dépense superflue.

» Est-ce que l'égalité n'est qu'un mot, même » sous la République ? Je paie ma part d'impôts, » et, par conséquent, ma part du traitement des » instituteurs, du chauffage et de l'éclairage dont » ils usent, l'hiver, pendant leurs études.

» C'est donc moi qui paie pour les plus heureux. » Je demande à M. Rigaut si c'est ainsi qu'il entend l'égalité : pour moi, je n'y vois qu'un privilège, et ce n'est pas le seul.

» Il est temps que les journaux s'occupent de la » question, et, pour ma part, je ne m'en tiendrai » pas là, on peut en être sûr. »

Il y a là quelque chose à changer, une injustice qu'il faut faire disparaître.

Beaux-Arts. — Nous apprenons avec plaisir que les dessins du projet du monument à ériger aux victimes du travail dans le cimetière de Roubaix, présentés par M. Richez, architecte, directeur des bâtiments communaux, ont été admis au Salon de 1885 (section d'architecture)

La catastrophe du 22 avril. — La Chambre syndicale des forains du département de la Seine a envoyé 300 fr. à M. le maire, pour venir en aide aux victimes de l'incendie de Roubaix.

Le syndicat de la foire de Reims a adressé, de son côté, à M. le commissaire central, une somme de 325 fr.

Dimanche prochain, une promenade flamande aura lieu à Lille en faveur des sinistrés de Roubaix et de Wavrin ; elle est organisée par la Société de gymnastique de Saint-Maurice et la *Concorde*, de Lille.

Une sinistre découverte. — Au numéro 67 de la rue Saint-Jean, habitait un marchand d'étoffes, Auguste Farvacque. Cet homme, âgé de 55 ans, vivait séparé de sa femme, qui tient un estaminet, rue de l'Epeule. Mercredi soir, les locataires de Farvacque, les époux Duhamel, furent surpris de trouver, à leur retour au logis, la margelle de la citerne découverte : ils replacèrent le tampon qui sert à en boucher l'orifice. L'absence de Farvacque, chose insolite, ne les étonna pas moins : ils se couchèrent en proie à une vague inquiétude.

Le lendemain, Farvacque n'ayant pas reparu de la journée, la femme Duhamel prévint M. le commissaire Bailly, qui ordonna immédiatement des recherches à l'intérieur de la citerne ; celles-ci commencèrent à sept heures du soir, sous la direction de M. Lepan, sous brigadier de police. Au moyen de sondages, opérés avec une longue perche, on sentit immédiatement qu'un corps humain était immergé au fond de l'eau; on essaya de le retirer à l'aide d'un crochet; mais l'orifice de la citerne ayant à peine 30 centimètres de diamètre, il fallut requérir des ouvriers pour démolir la margelle, et ce ne fut qu'à dix heures et demie qu'on put amener à la surface le cadavre, et le déposer dans une chambre.

C'était bien celui du marchand d'étoffes. Toute idée de crime doit être écartée : le malheureux Farvacque avait sur lui un trousseau de clés et un porte-monnaie contenant 42 francs. Une simple inspection de la citerne suffit, d'autre part, pour démontrer qu'un accident était impossible : la façon dont Farvacque est tombé au fond de l'eau (la tête en bas), indique clairement qu'il a obéi à une funeste résolution. On ignore la cause de ce suicide.

Arrestation. — La police a arrêté mercredi un jeune homme de vingt-un ans, Isidore Vernez, inculpé de bris de clôture et de destruction de mobilier au préjudice de M. Braquaval, cabaretier. Un individu, accusé d'abord de complicité avec Vernez et mis également en état d'arrestation, a été relaxé. Vernez sera transféré à la prison de Lille.

Vol. — Un maçon, Auguste Parent, 36 ans, se sentant le gousset vide, a imaginé de le garnir aux dépens d'un habitant de la rue de la Barbe-d'Or: il a volé à ce dernier six francs en espèces et une montre en argent valant 40 francs, puis il a eu soin de disparaître pendant quelques jours. Mais la police, peu oublieuse de sa nature, a mis la main sur Parent au moment où celui-ci se croyait à l'abri de toute recherche. Pas de change, Auguste Parent!

Pour ceux qui auraient été tentés de se plaindre de quelques averses qui ont troublé les derniers jours d'un mois d'avril exceptionnellement beau, nous reproduisons un vieux dicton en patois méridional, populaire dans le Midi de la France :

Avriou és de trénté;
Qan plaourie trenté é un,
Encouré pas de maou a dégun
Qan plaouié, replaouié.
Maï encare plaouié, qué
Tout lou moundé crédarié.
Tout és négat, tout és perdut!
Aouriè pas éncaré prou plougut.

Traduction :

Avril est de trente; quand il pleuvrait trente et un, cela ne ferait pas de mal à quelqu'un. Quand il pleuvrait, repleuvrait et encore pleuvrait, que tout le monde crierait : tout est noyé, tout est perdu ! il n'aurait pas encore assez plu.

Hippodrome roubaisien. — Le *Cirque Péninsulaire* donne, ce soir, sa dernière représentation ; c'est certainement l'un des cirques qui ont laissé le meilleur souvenir à Roubaix.

Mme Agar jouera Mme Bernard, des *Fourchambault*, à la représentation qu'elle donnera le dimanche 3 mai; ajoutons qu'elle jouera, dans le *Passant*, la pièce de M. Coppée, le rôle de Silvia, qu'elle a créé.

Mme Agar, ainsi que toute la presse l'a annoncé, rentre définitivement à Paris, pour ne plus quitter la Comédie-Française, où l'appellent les nécessités du répertoire classique et d'importantes créations, comme celle de la reine, dans *Hamlet*, et de Guanhumara, dans les *Burgraves*. Profitant de ses derniers jours de liberté, la tragédienne, avant sa rentrée à Paris, s'arrêtera dans notre ville, où elle jouera le rôle de Mme Bernard, des *Fourchambault*, qu'elle a créé à la Comédie Française, et dont tous ceux qui ont eu la bonne fortune de l'applaudir à Paris, ont le souvenir présent. C'est la première fois que Mme Agar joue ce rôle en dehors du Théâtre Français, aussi ne doutons nous pas de l'empressement du public à applaudir une dernière fois l'éminente artiste.

L'homme ne meurt pas, il se tue, a dit Sénèque. — Il se tue par ses excès, par sa manière de vivre et par sa trop grande indifférence à se soigner. Il est vrai que devant la foule de remèdes qui lui sont offerts de tous côtés, le choix peut être difficile, mais lorsqu'un remède se recommande par des milliers de preuves authentiques comme celle qui suit, son choix s'impose : — « Depuis que je prends vos Pilules Suisses, je vais de mieux en mieux; depuis longtemps je souffrais d'un point de côté qui me coupait la respiration et m'empêchait de marcher. J'étais si énervée que je ne pouvais plus dormir; grâce aux Pilules Suisses de M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris (1 fr. 50 la boîte), je dors bien et je ne ressens plus de points de côté. Je ne saurais trop vous remercier et je vous autorise à publier ma lettre, si bon vous semble.—*e* Mme Ruby, à Gastins, (Seine-et-Marne).

TOURCOING

Une capture importante. — Jeudi, vers 6 heures du soir, pendant que les préposés de douane du bureau de Pont-de-Neuville visitaient une voiture stationnant devant le bureau, un tilbury anglais tentait de passer, au grand galop. Le sous-brigadier Wambrechies accourut à son secours et parvint à arrêter le conducteur de la voiture, qui portait une perruque et une fausse barbe.

Il a été reconnu pour un sieur Emile N... 300 kilos de tabac de Moravie étaient chargés sur la voiture. Le sieur N... a été remis entre les mains de la justice : depuis longtemps, il mettait toute la douane aux abois par les tours qu'il lui jouait.

LILLE

Conférence. — Le *Petit Nord* annonce qu'une conférence sera faite vendredi, à six heures du soir, dans la salle des Orphéonistes lilloise, par une dame veuve Goffin, sur l'enseignement et la franc-maçonnerie.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 27 mars 1885

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, Maire.

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*)

(Suite. — Voir le numéro du 29 avril)

Bâtiments municipaux. — Transfert de la salle d'audience du Conseil des prud'hommes dans les bâtiments de l'ancienne Condition publique. — Demande d'un crédit.

M. LE MAIRE.— Messieurs, notre attention a été appelée sur l'insuffisance et l'incommodité du local dont dispose actuellement le Conseil des prud'hommes. Nous avons pensé à transférer cette installation dans une partie des bâtiments de l'ancienne Condition publique, et nous nous sommes fait adresser, sur cette affaire, un rapport, avec projet et devis, par M. l'architecte directeur du service des bâtiments communaux.

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien confier l'examen du dossier de cette question à vos Ire et 3me commissions.

Le renvoi aux Ire et 3e commissions, mis aux voix, est adopté.

Bâtiments municipaux. Grosses réparations à effectuer dans la salle d'audience de la justice de paix. Demande d'un crédit

M. LE MAIRE. — Messieurs, notre attention a été appelée sur l'état de délabrement dans lequel se trouvent les salles d'audience et les locaux annexes de la justice de paix ; nous nous sommes fait adresser à ce sujet un rapport par M. l'architecte directeur du service des bâtiments communaux

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien confier l'examen de cette question à vos Ire et 3e commissions.

Le renvoi aux Ire et 3e commissions, mis aux voix, est adopté.

Voirie municipale : Rue Saint-Roch. Pétition des habitants demandant la mise en état de viabilité.

M. LE MAIRE.— Messieurs, un groupe d'habitants de la rue St-Roch nous a adressé une pétition demandant la mise en état de viabilité de cette rue.

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien renvoyer l'examen de cette question, sur laquelle nous nous sommes fait adresser un rapport par M. le directeur du service de la voirie, à vos Ire et 3e commissions.

Le renvoi aux Ire et 3e commissions est mis aux voix et adopté.

Voirie municipale : Enlèvement des immondices. — Marché pour l'entretien des harnais.

M. LE MAIRE. — Messieurs, M. le directeur de la voirie municipale nous a adressé un projet de marché pour l'entretien des harnais des chevaux au service de l'enlèvement des immondices.

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir ce marché de votre approbation.

M. SALEMBIER. — N'y a-t-il pas erreur dans le prix de la soumission? Celle-ci s'élève à 43 fr. par cheval; il me semble cependant avoir vu une lettre d'un bourrelier qui offrait un prix inférieur.

M. PENNEL-WATTINNE, adjoint. — Je ne crois pas que le prix du soumissionnaire accepté, M. Poullet, soit supérieur à celui de ses concurrents.

M. SALEMBIER. — Je suis pourtant certain que M. Waetjens s'engageait à ne demander que 40 fr., et cela pour plusieurs années.

M. PENNEL-WATTINNE, adjoint. — M. le directeur de la voirie m'a montré plusieurs soumissions, et je n'ai pas remarqué la différence que vous signalez. A prix égal, il a été décidé qu'on donnerait la préférence à M. Poullet, qui est Roubaisien et dont la maison est connue depuis longtemps.

M. SALEMBIER. — Quand on se trouve en présence de soumissions, il ne doit pas y avoir de préférence, il ne doit même pas y avoir d'hésitation : il faut toujours accepter la soumissionnaire dont le rabais est le plus considérable.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — On ne peut pas admettre le principe avancé par M. Salembier. Il ne s'agit pas d'une adjudication, mais d'une soumission privée, où il y a deux choses à considérer : le prix et la valeur. Eh bien ! je dis que l'on ne doit pas forcément accorder la préférence à celui qui offre le meilleur prix. Les fournitures peuvent être défectueuses. Il vaut mieux, au contraire, payer quelques francs de plus et avoir de la bonne marchandise !

M. SALEMBIER. — La question de principe n'est nullement en cause : nous ne sommes pas ici pour discuter la qualité des personnes et leur façon de travailler.

M. LE DOCTEUR CARRETTE. — Je ne connais pas les concurrents, mais je dis qu'il y a tel soumissionnaire qui, à quelques francs de plus, peut avoir la préférence.

M. HARINCKOUCK. — L'écart est de vingt pour cent.

M. SALEMBIER. — Le soumissionnaire que je vise ne demande que 40 à 42 fr. par cheval.

M. PENNEL-WATTINNE, adjoint. — Je répète avec M. le docteur Carrette qu'il ne s'agit pas d'une adjudication.

M. SALEMBIER. — C'est une erreur de ne l'avoir pas faite.

M. PENNEL-WATTINNE, adjoint. — A quelques francs près, M. le directeur de la voirie aura pensé sans doute qu'il devait s'adresser à une maison sérieuse.

M. SALEMBIER. — Mais pourquoi n'avoir pas fait d'adjudication !

M. PENNEL-WATTINNE, adjoint. — La chose n'en valait pas la peine.

M. HARINCKOUCK. — S'il n'y a que quelques francs d'écart, l'adjudication n'était assurément pas nécessaire : mais vingt pour cent pendant quatre ans, cela constitue une forte différence ! Notre intérêt est d'être éclairés sur ce point.

M. SALEMBIER. — L'écart de prix que j'ai signalé est réel.

M. PENNEL-WATTINE, adjoint. — On peut soumettre à la commission les prix proposés, bien que ce soit un marché et que cela ne regarde que l'administration : on le fera uniquement par déférence pour le conseil.

M. LE MAIRE. — Que ceux de MM. les conseillers qui sont d'avis de nous autoriser à passer le marché, après révision du devis proposé, veuillent bien lever la main.

L'autorisation demandée est votée.

Voirie municipale. Enlèvement des immondices Marché pour l'entretien des tombereaux

M. LE MAIRE. — Messieurs, M. le directeur de la voirie municipale nous a adressé un projet de marché pour l'entretien des tombereaux du service de l'enlèvement des immondices.

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir ce marché de votre approbation.

M. LE DOCTEUR CARRETTE — Pourrait-on savoir quelles ont été les autres offres ?

M. PENNEL WATTINNE, adjoint.— M. Wédier est le meilleur marché : il offre 40 fr. par tombereau, ce qui, pour 25 tombereaux, donne un total de 1,000 fr. C'est presque pour rien !

M. LE DOCTEUR CARRETTE.— C'est trop bon marché.

M. LEGRAND.— Ce prix m'étonne, car M. Wédier n'est pas charron.

M. PENNEL-WATTINNE, adjoint. — C'est son affaire.

M. GUSTAVE LECLERCQ. — A-t-on constaté si, même à ce prix, cela coûtait plus cher autrefois ?

M. PENNEL WATTINNE, adjoint. — Oui, et c'est pour cela que nous désirons traiter avec M. Wédier.

M. GUSTAVE LECLERCQ. — Puisqu'il y a économie pour la ville, on a parfaitement raison de traiter à si bon compte.

M. MARTEL-DELESPIERRE — Je suis expert en cette matière et j'avertis l'administration que, pour ma part, si l'entrepreneur n'était pas solvable, ce serait un mauvais marché, car, pour 40 francs, il ne me paraît pas possible de joindre les deux bouts.

M. PENNEL-WATTINNE, adjoint. — M. Martel, l'écart n'est pourtant pas bien grand entre M. Wédier et quelques-uns de ses concurrents.

M. MARTEL DELESPIERRE. — Nous ne pouvons pas repousser une offre aussi avantageuse pour nous.

M. LE MAIRE met aux voix le projet de marché, qui est approuvé. (*A suivre.*)

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 1er mai.

L'audience, commencée à midi, s'est terminée à une heure et demie; elle a été consacrée à des affaires de moeurs sans grande importance. Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : 50 francs d'amende à Fernand Vanischotte, demeurant rue de l'Epeule, à Roubaix, pour vente de drogues sans diplôme; huit jours de prison et 16 francs d'amende à Edmond Vandenbriessche, de Lille, pour ivresse ; un mois et 300 francs d'amende à Gustave Haquette, plusieurs fois condamné pour ivresse; un mois à Marie Desfrenne, de Lille, pour vol; deux mois de prison et 16 francs d'amende à Jules Hayé, Jules Rommens, Henri Dejaeger, et six mois de prison et 50 francs d'amende à Louis Isembaert, tous de Wattrelos, pour blessures graves à un consommateur dans un estaminet.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 1er mai

Présidence de M. LE REBOURS, colonel d'artillerie

Le Marrec, soldat de 1re classe au 8e régiment d'infanterie. Désertion à l'intérieur avec emport d'effets ; acquitté du chef de désertion, condamné à six mois de prison pour dissipation d'effets. — Défenseur : Me Gervais.

— Canniot, soldat de la classe 1868, du recrutement de Lille Insoumission à la loi du recrutement de l'armée en temps de paix. Acquitté.— Défenseur : Me Gervais

—Wattelet, soldat de la classe de 1870 du recrutement de Valenciennes. Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée en temps de paix. Acquitté. — Défenseur, Me Gervais.

—Bommel, soldat de 2e classe au 110e régiment d'infanterie. Désertion à l'intérieur. Acquitté. — Défenseur : Me Gervais.

—Delvincourt, soldat de la classe 1872 du recrutement de Béthune. Insoumission. Huit condamnations correctionnelles. Six mois de prison. — Défenseur : Me Gervais.

NORD

Nominations ecclésiastiques. — M. Dimiex, aumônier à l'Hospice général à Douai, est nommé curé de Famars. — M. Rumpler, sous-directeur de la maison de famille Albert-le-Grand, à Lille, est nommé aumônier de l'Hospice général à Douai.

Cambrai. — Nous croyons pouvoir annoncer que l'entrée solennelle de S. G. Mgr l'archevêque aura lieu ou le jeudi 21 mai, ou le mardi 26.

— *Le nouvel archevêque.* — Les bulles pontificales qui doivent permettre à Mgr Hasley de prendre possession du siège de Cambrai, arriveront sans doute vers la mi-mai.

Ces bulles sont au nombre de cinq. Dans la première, le pape informe l'univers catholique que l'Eglise compte un évêque de plus.— Dans la deuxième, le Saint-Père remercie le chef du gouvernement de lui avoir présenté un sujet digne — La troisième bulle, adressée au futur évêque, lui annonce que sa personne a été agréée. — La quatrième bulle est envoyée au clergé du diocèse, dont le nouvel élu va devenir le pasteur légitime. — La cinquième est pour les fidèles, auxquels on recommande le respect et l'obéissance à l'égard du nouveau pasteur qui leur est destiné.

Lorsque l'évêque élu n'est pas encore sacré et est appelé à un siège simplement épiscopal, une sixième bulle est expédiée au métropolitain, qui est prié d'accueillir comme un frère le nouvel évêque et de lui accorder affection et appui. — La septième l'autorise à choisir le lieu de sa consécration et nomme le prélat consécrateur.

On espère que les bulles de Mgr Hasley seront enregistrées assez tôt au Conseil d'Etat pour que Sa Grandeur puisse prendre possession de son siège avant la fin de mai.

Valenciennes. — *Symptôme significatif.* — Malgré les invitations et les recommandations les plus pressantes, le banquet offert au préfet ne réunissait que quarante couverts ! Dans ce nombre de quarante, étaient compris le préfet, sa suite, les conseillers municipaux, les conseillers d'arrondissement qui n'avaient pas osé refuser, etc.

Le banquet de l'année dernière avait réuni, dit-on, plus de quatre-vingts couverts! de quatre-vingts, descendre à quarante, quelle dégringolade !

Décidément, ça se décolle !

— *Nos distilleries.* — « Nos distilleries sont menacées de disparaître dans un avenir très rapproché, dit l'*Echo de la frontière*, si le projet de loi déposé à la Chambre vient à être voté.

» Ce projet de loi consisterait à imposer les mélasses de provenance étrangère. Cette imposition équivaudrait à une interdiction complète.

» Or, nos distilleries ne peuvent plus s'approvisionner dans le pays. Depuis la nouvelle loi, les fabricants de sucre font peu de mélasses et arrivent, au moyen de procédés nouveaux, à convertir toutes leurs mélasses en sucre.

» Restaient donc pour nos distillateurs les mélasses étrangères.

» La distillerie, comme la fabrique de sucre, a besoin d'être encouragée au lieu d'être traquée et soumise tous les ans à de nouveaux régimes économiques, plus instables les uns que les autres.

» Chaque distillerie rapporte au gouvernement la somme énorme de *dix mille francs* en moyenne par jour.

» Et c'est cette source énorme de revenus, que le gouvernement pense à faire disparaître !

» Espérons que nos députés comprendront leur devoir et rejetteront cette loi, qui serait la ruine pour tous. »

Trith-St-Léger. — On lit dans l'*Echo de la Frontière* : « M. B..., meunier à Trith-St-Léger, vient d'être mis en faillite. M. B. aurait, de plus, commis plusieurs faux, se servant faussement de la signature d'une de ses tantes et d'un de ses oncles. M. B. est en fuite. Nous n'imiterons pas l'exemple des républicains, qui lorsqu'un conservateur, par ces temps de ruine et de misère générale, fait faillite, s'empressent de mentionner l'opinion du failli.

» A propos des affaires qui vont de mal en pis, et qui, avant peu, provoqueront dans notre arrondissement de nombreuses catastrophes, il nous est impossible de ne pas relever la phrase suivante du *Courrier du Nord* : « Les monarchistes ont fait en ces dernières années le moins d'achats possible, et ont de la sorte réalisé des économies. »

» Vouloir ruiner la France et les particuliers comme l'ont fait les républicains et venir ensuite reprocher aux gens de ne pas dépenser d'argent, est tout simplement délicieux !

» Nous connaissons certains gros bonnets républicains, qui, eux, ont beaucoup d'argent et qui ne dépensent rien, alors que la place qu'ils occupent devrait cependant les engager un peu à la dépense.

» Pas besoin de mettre les points sur les I.

Dunkerque. — *Triste histoire.* — Il y a environ un mois, que le capitaine Osmond, de la goëlette *Adèle-Justine*, du port de Cherbourg, était atteint d'une fièvre typhoïde, et on le débarquait aussitôt pour que les soins nécessaires à son rétablissement lui fussent donnés.

Quand le navire fut prêt à partir pour Dunkerque, le capitaine, qui se trouvait mieux, prétendit retourner à son bord.

On accéda à ses désirs, et la traversée de Cherbourg à Dunkerque se fit dans les meilleures conditions.

Le navire arriva en notre port, il y a environ huit jours, avec un chargement de brocailles pour le service de ponts et chaussées et le déchargement de la goëlette étant terminé, le capitaine ordonna de se tenir prêt à prendre la mer dans la journée d'avant-hier, mercredi.

Une circonstance fortuite empêcha le départ ; le pilote et les marins lamaneurs furent convoqués pour la marée d'hier.

Vers cinq heures du matin, le capitaine Osmond sortit de sa cabine, et ayant interpellé son second, il lui recommanda d'appareiller, et ajouta qu'il allait prendre l'air et qu'il reviendrait dans une demi-heure.

Que se passa-t-il ensuite? On l'ignore encore; toujours est-il que des ouvriers se rendant à leur travail, aperçurent dans une baraque située près du phare, à l'endroit où était construite la fabrique de ciment, le corps du malheureux capitaine se balançant dans le vide, à un mètre environ du sol.

Pour accomplir cette funeste détermination, cet infortuné avait arraché une planche de la porte qui clôturait la baraque, puis, après s'être introduit dans ce local, il avait installé une sorte d'échafaudage, et, après avoir solidement attaché une corde à une poutre, il avait passé le nœud coulant autour de son cou et s'était lancé dans le vide.

D'après les appréciations des médecins, l'agonie a dû être terrible, car la corde, au lieu de serrer le cou, avait glissé et elle avait serré la partie gauche du visage.

Lorsque l'on a découvert le cadavre, la main droite était élevée et serrait encore la corde; il avait les yeux et la bouche à demi ouverts.

La police fut aussitôt prévenue et le corps fut transporté à la morgue.

Le capitaine Osmond laisse une veuve, qui habite Cherbourg.

FEUILLETON DU 2 MAI — (N° 25).

BOUCHE-VERTE

DEUXIÈME PARTIE

IX

(SUITE)

— Poussez donc pas !... hue ! tas de goupes !...

— Poussez pas, ma grand'mère !... C'est pas moi !... — C'est donc eu l'grand Turc ! Va donc, insolent ! — Va donc, vieille marchande de melan gâté ! — Trop cher pour toi !... — Hu !... hu !... hu !...

— Tout l'univers s'intéresse
Au crime qu'avec éclat
A commis...

— Bonnes places à louer : on va lever la toile.

— Commencez !... commencez !... commencez !...

— Eh ! Gugusse !... C'es-ti à présent qu'on lui annonce la chose ?...

— A qui ?

— A *Cave-Rouge*.

— P'tèt'ben.

— Y doit s'embêter, pauvre *Cave-Rouge*, y doit s'embêter.

— Demandez le prrrrrincipal témoin du crime : demandez *Bouche-Verte*, ressemblance garantie. Y vous mordra pas.

— Places !... Places !... Places à louer !

— Est-ce que vous croyez à ça, vous ?

— A quoi ?

— Au crime de Miroville.

— Tiens, parbleu !

— Laissez donc, c'est une manœuvre du gouvernement pour détourner l'attention du peuple et l'empêcher de s'occuper de politique.

— Quelle farce ?...

— Quelle farce ?... avec ça que ça ne s'est jamais vu. Témoin l'affaire Fualdès.

— Fualdès, qui ça, Fualdès.

— Un vieux du temps de la Restauration qu'on a tué chez la *Bancale*.

— Qui ça, la *Bancale ?*

— Une aubergiste qu'on appelait ainsi, rapport à ce qu'elle boitait. Eh bien, Louis XVIII a payé une pas grand'chose, appelée Mlle Manson, pour témoigner qu'elle avait vu tuer Fualdès, comme on saigne un porc, par des gens en masque noir, qui jouaient de la vielle. Ça a distrait l'*opignon* publique et ça a été cause que les Bourbons ont pu livrer la France à l'étranger sans qu'on y fasse attention.

— Quelle horreur !...

L'aube commençait à blanchir le ciel : le temps s'était éclairci. La guillotine qu'on apercevait maintenant dressait ses bras rouges au milieu de la place. Le bourreau et ses valets avaient cessé leurs évolutions. Ils étaient rentrés à la Roquette. La *machine* était abandonnée.

— A quelle heure que ça a lieu